

Les opposants à EolJorat Sud dézinguent le projet

Lausanne Les recourants au parc éolien avancent de nouvelles données et questionnent sa légitimité.



Les recourants dénoncent des mesures de vents surestimées mais aussi des risques pour la sécurité routière, en particulier sur la route de Berne.

Image: Photomontage des Services industriels de Lausanne

Les opposants au parc éolien EolJorat Sud (huit mâts répartis sur la partie lausannoise des bois du Jorat), passent à l'offensive. Jeudi, la commune de Cugy et l'association Eoleresponsible (toutes deux recourantes contre ce parc devant le Tribunal Cantonal) ont présenté «de nouveaux éléments de nature à remettre en question le projet». Des chiffres, en l'occurrence, qui démontrent selon eux que la production d'énergie prévue «atteindra moins de la moitié des 80 GWh par an annoncés initialement par les promoteurs». «Toute la procédure a été menée sur des estimations trompeuses, le vent est constamment surestimé, attaque Christian Amacker, vice-président d'Eoleresponsible. La Ville de Lausanne et le Canton ont pris des décisions sur la base d'un potentiel majoré d'environ 60%.»

En décembre dernier, la Ville de Lausanne annonçait que de nouvelles mesures de vent réalisées à Mauvernay permettaient d'estimer la production du parc EolJorat Sud entre 55 à 70 GWh par an, selon les modèles choisis. Les recourants affirment que c'est faux. Depuis longtemps, ceux-ci évoquent une production de 50 GWh par an et indiquent désormais que les éoliennes devront en plus être bridées pour respecter la limitation du bruit. «Ainsi, nos calculs montrent que la production sera inférieure à 30 GWh par an, quel que soit le modèle d'éolienne choisi», poursuit Christian Amacker.

«La problématique du bruit n'est d'ailleurs pas du tout étudiée, ajoute le syndicat de Cugy, Thierry Amy. Nous n'avons pas été consultés et n'avons pas eu de chiffres mais nos calculs prouvent désormais que les normes ne seront pas respectées. Sans parler des infrasons qui ne sont pas pris en compte.» Les recourants ciblent aussi des problèmes de sécurité routière à cause des blocs de glace qui tomberaient sur les routes environnantes, sans oublier «des atteintes visuelles sur toute la région avec des mâts visibles depuis le Lac Léman».

«Un scénario prudent»

Par Romaric Haddou

Articles en relation

Un avant-goût sonore du projet "EolJorat"

Chalet-à-Gobet Les Services industriels de Lausanne (SIL) ont organisé samedi au Chalet-à-Gobet une simulation publique visant à reproduire les bruits d'une éolienne. [Plus...](#)

Par Christelle Genier 26.11.2016

Un recours déposé contre le projet éolien EolJorat

Énergie verte L'association Eoleresponsible vient de déposer un recours auprès du Tribunal Cantonal contre la pose de huit grands mâts sur les hauts de Lausanne. [Plus...](#)

Par F.GN/Com. 14.07.2016

L'impact d'EolJorat sur le paysage «picote» les élus

Lausanne Les huit éoliennes lausannoises peuvent aller de l'avant. Deux d'entre elles sont toutefois critiquées. [Plus...](#)

Par Alain Détraz 23.09.2015

La Municipalité lève toutes les oppositions à EolJorat Sud

Lausanne Dans son préavis publié jeudi, l'exécutif lausannois confirme son projet de huit éoliennes aux portes de la ville. [Plus...](#)

Par Isabelle Biolley 05.02.2015

«Nos mesures n'utilisent pas de valeurs hautes, plutôt un scénario prudent, rétorque le municipal lausannois Jean-Yves Pidoux. Par ailleurs, nous sommes strictement dans les limites de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit. Nous avons d'ailleurs renoncé à un type d'éolienne pour ne prendre aucun risque sur ce plan. Nous venons aussi de mener une simulation sonore avec la population au Chalet-à-Gobet.»

Autre point qui irrite les recourants : «une certaine contradiction avec l'objectif du parc périurbain du Jorat puisque les éoliennes sont prévues tout près d'une zone censée être préservée». Une remarque qui fait bondir Jean-Yves Pidoux. «Les deux dossiers ont été lancés ensemble et peuvent cohabiter. Le parc ne vise pas à mettre la nature sous cloche, ce sont des arguments hors de propos».

Toujours est-il que les recourants réclament «une nouvelle pesée des intérêts», entre production énergétique et atteintes à l'environnement au regard des éléments apportés. «Ces données remettent en question le plan partiel d'affectation mais aussi l'opportunité d'un tel parc», selon Thierry Amy. «Les opposants ont eux-mêmes décidé de faire recours et d'entrer en procédure judiciaire, ce qui est leur droit. Mais maintenant il faudrait tout arrêter ? Ce n'est même pas une négociation car ils veulent l'annulation du projet. Je trouve que c'est une tactique de communication étrange», répond Jean-Yves Pidoux. (24 heures)

Créé: 14.06.2018, 17h57

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non